Point de vue

Objekttyp: **Group**

Zeitschrift: **Domaine public**

Band (Jahr): **- (1978)**

Heft 464

PDF erstellt am: **04.06.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

POINT DE VUE

Substitut de procès

"Messieurs - Dames, ... La Cour considérant que:... (ici, râclement de gorge) ... que tout compte fait, il est foutrement moins grave de traficoter du pognon et des paperasses, même s'il s'agit de grosses sommes, et même si l'on est substitut du procureur, donc considérant que M. Perret n'a pas, à notre connaissance, maltraité d'animaux, défiguré de paysages pour faire passer une autoroute, vendu des armes aux Arabes, renversé un gamin en étant fin rond au volant de sa voiture, eh bien, considérant qu'en somme M. Perret est plus bête que méchant, ce qui peut vraiment arriver à tout le monde parce que la nature humaine est une boîte à mauvaise surprise, je déclaire ceci: Mon cher Perret, plutôt que de brasser des affaires et de (hic!...) jouer au type sérieux, vous auriez mieux fait de vous payer du bon temps, parfaitement!, d'entretenir des maîtresses et d'étudier la botanique, ou l'histoire de la région. Ma foi, ma foi, qu'est-ce que vous voulez, vous aviez encore plus de chenit sur votre bureau que moi dans mon coffre de voiture — c'est pas pour dire — et ça, ça a fini par vous jouer des tours.

Bon, mon cher Perret, le peuple neuchâtelois n'a aucune (hic!...) envie que l'on perde encore de l'argent à faire des expertises comptables de tout votre business. Vous pouvez donc choisir entre trois jugements. Primo: vous retournez à la maison et vous vous débrouillez, honnêtement, si possible, pour rendre le (hic...!) fric à qui vous en devez. Vous comprenez bien que ce n'est pas en vous gardant en prison qu'on va arranger les bidons. Secundo: vous prenez deux valises et vous allez prendre le frais quelque part, par exemple en Amérique latine, si vous (hic!...) estimez qu'il y fait plus beau qu'ici. Encore une fois, ni la République ni personne n'a rien à gagner à vous entretenir derrière des barreaux. Quant à vos créanciers, débiteurs et autres gens, tant pis, vaut mieux pour eux perdre de l'argent que la vie, non? Si vous ne vous plaisez pas en Amérique latine, Perret, allez ailleurs, mais ne revenez pas ici avant, mettons, cinq ans, histoire que les choses se tassent, et que les journalistes, ces fouille-merde, trouvent autre chose à exploiter. Vu? Tertio: si vous estimez ne pas pouvoir reprendre votre boulot d'avocat, parce que vous êtes un peu démoralisé, la République (hic!...) vous offre un petit poste de garde-champêtre à mi-temps... Ma foi, vos biens seront saisis, etcetera, etcetera, et vous devrez vivre modestement. Mais vivre modestement ne tue personne (hic!...) bien au contraire. De plus, il faudra passer un examen pour garde-champêtre, c'est une fonction de la plus haute importance. Si on vous attrape à braconner, alors, cette fois, on vous fusille, aussi sec.

Bon. Voilà mon jugement. Vu?

Oh lala! qu'est-ce qu'il fait chaud dans ce tribunal... (Hic!...) Greffier! Allez voir chercher une bouteille et amenez des verres pour la Cour en attendant la décision de l'accusé... Perret, vous prendrez bien un verre, non?

Ah! si vous aviez bu un peu plus, Perret, tenez, vous ne seriez pas dans ce merdier, et moi j'aurais pu aller à la pêche plutôt que de venir ici vous tirer les oreilles.

Alors, greffier, ça vient cette bouteille.

Quant au public, dans la salle, foutez-moi le camp, bande de voyeurs, sinon je vous fait tous enfermer pour la journée pour vous apprendre à vous réjouir des malheurs des autres...

Alors, greffier! foutrebique, ça vient, cette bouteille...? Gendarme, allez le chercher, il doit être en train de boire tout seul dans la cave du Tribunal..."

Gil Stauffer

LE CARNET DE JEANLOUIS CORNUZ

Pagaille et tolérance

Italie 1978.

Le docteur Annarumma, prêteur de la ville de Lucca (Toscane), c'est-à-dire chef de la police, est un homme large d'esprit. Il vient d'arrêter que le fait de faire l'amour dans une automobile, la nuit, dans un chemin privé (*strada privata*), n'est pas un délit. En conséquence, il a ordonné de relâcher le maçon Stefano M., 18 ans, originaire de Camporeale en Sicile, et Corinne Henriette R., 20 ans, sans profession indiquée, originaire de Nice en France, qui avaient été appréhendés par les "carabinieri", alors qu'ils se livraient à l'activité sus-indiquée. (*Il Giornale* du 13 juillet). Et comme par ailleurs ni le Père, ni le Fils n'ont expressément condamné de telles pratiques, leur sort tant dans ce monde que dans l'autre ne paraît pas trop préoccupant...

Par ailleurs encore, la pagaille, élevée désormais au rang d'institution nationale, continue de développer ses heureux effets. Par exemple et entre autres, les tarifs postaux, qui sont parfois de 185 lires, ou de 245 lires — dans un pays où il n'y a pratiquement plus de pièces de 5 ou de 10 lires, et où les pièces de 50 et de 100 lires sont encore rares (amélioration à cet égard, compromise par le fait que les responsables ont entrepris de retirer de la circulation les *billets* de 50 et 100 lires — respectivement 11 centimes et demi et 23 centimes..., qui proliféraient de manière véritablement cancéreuse)... Imaginez nos commerçants qui s'obstineraient à réclamer 1 franc 37 pour cent grammes de beurre ou pour un café-crème!

Imaginez, dis-je: ce serait intolérable. Ca ne l'est pas en Italie, grâce à l'incroyable gentillesse de ce peuple, qui permet de passer sur beaucoup de choses. Et même le "terrorisme": la petite ville de Torre Pellice (vallées vaudoises du Piémont) a eu elle aussi son "hold-up".